

Dossier de demande d'habilitation

Formateurs de propriétaires ou détenteurs de chiens de 1^{ère} et 2^{ème} catégorie (Art. L. 211-13-1 du code rural)

Ce formulaire vous permet de demander une habilitation afin de former les propriétaires ou détenteurs de chiens de 1^{ère} et 2^{ème} catégorie en application de la Loi n° 2008-582 du 20 juin 2008 renforçant les mesures de prévention et de protection des personnes contre les chiens dangereux.

Votre demande est à adresser, accompagnée des pièces justificatives, à la préfecture du département dans lequel vous souhaitez dispenser la formation (rubrique 6., p. 3).

Après instruction de votre dossier par la préfecture et si la décision est positive, vous recevrez l'habilitation demandée à votre adresse professionnelle.

Merci de compléter intégralement votre formulaire et de le signer

1. Identification du candidat

☐ Madame ☐ Mademoiselle ☐ Monsieur

NOM de naissance : _____

NOM d'époux(se) : _____

Prénom(s) : _____

Né(e) le : à :
Jour Mois Année Commune de naissance Département Pays

Adresse personnelle :

Numéro de la voie Extension (bis, ter,...) Type de voie (avenue, etc.) Nom de la voie

Code postal Localité / Commune

Téléphone (facultatif) :

Courriel (recommandé) : _____@_____

Adresse professionnelle :

Numéro de la voie Extension (bis, ter,...) Type de voie (avenue, etc.) Nom de la voie

Code postal Localité / Commune

Téléphone (facultatif) :

Courriel (recommandé) : _____@_____

Raison sociale de la société (éventuellement) : _____

N° SIRET le cas échéant : _____

2. Organisation de la formation

- La formation se déroulera :
- en présence des chiens : ☐ OUI ☐ NON ☐ Selon les sessions
 - dans un lieu fixe : ☐ OUI ☐ NON
 - à domicile, chez les particuliers : ☐ OUI ☐ NON

- Si vous utilisez un local (ou des locaux), veuillez en indiquer le(s) adresse(s) :

Numéro de la voie	Extension (bis, ter,...)	Type de voie (avenue, etc.)	Nom de la voie
Code postal	Localité / Commune		
Numéro de la voie	Extension (bis, ter,...)	Type de voie (avenue, etc.)	Nom de la voie
Code postal	Localité / Commune		

3. Pièces à fournir en photocopie recto

- ☐ **Diplômes, titres et qualifications** conformément à l'arrêté ministériel du 8 avril 2008 (J.O. du 2 mai 2009).
Pour les deux diplômes suivants, une **attestation du support technique** doit être fournie par l'autorité académique (Service Régional de la Formation et du Développement de la Direction Régionale de l'Alimentation, l'Agriculture et de la Forêt) :
 - Brevet de technicien agricole (support technique élevage canin) ;
 - Brevet professionnel responsable exploitation agricole (support technique élevage canin).
- ☐ **Certificat d'assurance professionnelle responsabilité civile** ou assurance souscrite par le club canin d'appartenance et affilié à la Société Centrale Canine (SCC) ou par le chef d'entreprise.
- ☐ **Descriptif des supports pédagogiques** que vous utiliserez (vidéo, documents papier, CD-ROM...).

4. Autres éléments à fournir (pour les candidats justifiant d'une expérience professionnelle)

4.1 pour les moniteurs et entraîneurs de la Société centrale canine (SCC) seulement :

- ☐ **photocopie de la carte d'adhésion à une société canine régionale,**
- ☐ **attestation signée du Président du Club** (sur papier à en-tête du club canin faisant mention de l'affiliation du club à la SCC) et attestant de deux années d'exercice en éducation canine à raison de 300 heures par année ;

ou bien

- ☐ attestation du Président du club (sur papier à en-tête du club canin faisant mention de l'affiliation du club à la SCC) et **attestant d'une année d'exercice en éducation canine à raison de trois cents heures,**
- ☐ **attestation de suivi d'une formation spécialisée** organisée par un des organismes habilités à délivrer de telles formations et figurant dans la liste portée en annexe de l'arrêté du 8 avril 2009 (J.O. du 2 mai 2009).

4.2 pour les éducateurs canins seulement :

- ☐ **déclaration sur l'honneur** qu'il exerce une activité d'éducation canine depuis l'obtention du certificat de capacité,
- ☐ **photocopie du certificat de capacité** attestant de connaissances relatives aux animaux domestiques de compagnie datant de plus de 2 ans ;

ou bien

- ☐ **photocopie du certificat de capacité** attestant de connaissances relatives aux animaux domestiques de compagnie datant de plus d'un 1 an et moins de 2 ans,
- ☐ **attestation de suivi d'une session de formation spécialisée** organisée par un des organismes habilités pour délivrer de telles formations et figurant dans la liste portée en annexe de l'arrêté ministériel du 8 avril 2009 (J.O. du 2 mai 2009).

5. Engagements

- ☐ Je m'engage à réaliser la formation dans un local conforme à la réglementation relative aux établissements recevant du public ;
- ☐ Je m'engage à réaliser la formation sur un terrain de démonstration clos, privé ou interdit au public pendant la durée de la formation (lorsqu'elle est réalisée en présence de chiens) ;
- ☐ Je m'engage à respecter le contenu, les modalités et la durée de la formation tels qu'ils sont définis par les articles 1 , 2 et 4 de l'arrêté ministériel 8 avril 2009 fixant les conditions de la formation (J.O. du 22 avril 2009) ;
- ☐ Je m'engage à délivrer des attestations d'aptitudes conformes au modèle ci-joint uniquement aux candidats ayant suivi l'intégralité de la formation⁽¹⁾ avec attention, conformes au modèle ci-joint, et d'en adresser une copie à la préfecture du lieu de domicile de la personne formée.

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements mentionnés ci-dessus

Fait à : _____

Le _____
Jour Mois Année

Signature du formateur :

1) Dispense de formation pour les propriétaires qui se sont engagés dans un suivi éducatif de leur chien (art. 4 de l'arrêté ministériel du 8 Avril 2009 paru au J.O. du 22 Avril 2009). Ceux-ci devront fournir au formateur une facture acquittée et un justificatif d'éducation canine.

6. Informations pratiques

Merci de déposer ou d'adresser l'ensemble de votre dossier (demande + pièces justificatives) dans une enveloppe A4 à la préfecture du département dans lequel vous souhaitez dispenser la formation.

Si vous souhaitez dispenser ces formations dans plusieurs départements, veuillez déposer ou adresser un dossier dans chacune des préfectures du ou des lieux de formation.

Adresse de la préfecture consultable sur le site Internet suivant : **<http://www.interieur.gouv.fr>**